



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION	1
A. LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA CCBS : LES POINTS ESSENTIELS DU RAPPORT	2
1. Des politiques publiques, orientations et programmes répondant pleinement aux 5 finalités du développement durable	2
2. La CCBS engagée en faveur de la mise en œuvre d’actions faisant écho aux finalités du développement durable	2
3. Une démarche à consolider	3
B. BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU NIVEAU DES POLITIQUES PUBLIQUES, ORIENTATIONS ET PROGRAMMES MIS EN OEUVRE SUR SON TERRITOIRE	3
1. La lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l’atmosphère	3
2. La préservation de la biodiversité	4
3. L’épanouissement de tous les être humains	4
4. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations	7
5. Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	7
C. BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES.	7
1. La réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, et la réduction de l’empreinte écologique au cœur des préoccupations	8
2. La sensibilisation et la formation aux enjeux du développement durable	9

INTRODUCTION

Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland, le développement durable est :

- « le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Deux concepts sont inhérents à cette notion :
- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité,
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

Tous les secteurs d'activité sont concernés par le développement durable : l'agriculture, l'industrie, l'habitation, l'organisation familiale, mais aussi les services (finance, tourisme,...) qui, contrairement à une opinion quelquefois répandue, ne sont pas qu'immatériels.

L'implication des collectivités locales dans la mise en œuvre des objectifs du développement durable est essentielle : en effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui veillent aux processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement. Elles jouent un rôle déterminant dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable.

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, du 12 juillet 2010, prévoit l'obligation pour la C.C.B.S., à compter de 2011, de présenter chaque année un rapport préalable aux débats sur le projet de budget faisant le point sur la situation en matière de développement durable.

Le décret d'application paru le 17 juin 2011 précise la structure du rapport qui doit :

- prendre en compte les cinq finalités du développement durable que sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, et des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- comporter deux parties : l'une relative au bilan des actions conduites au niveau des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire, l'autre relative au bilan des actions conduites au titre du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes ;
- comporter une analyse des modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions menées par la collectivité ; le développement durable implique en effet la mise en place d'une démarche respectant les principes de transversalité, d'établissement d'une vision de long terme, d'une vision globale et non sectorielle, de participation des acteurs, de suivi et d'évaluation du projet, de stratégie d'amélioration continue. C'est la prise en compte de ces différentes dimensions qui garantit la réussite d'une politique de développement durable.

A. LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA CCBS : LES POINTS ESSENTIELS DU RAPPORT

1. Des politiques publiques, orientations et programmes répondant pleinement aux 5 finalités du développement durable

- La lutte contre le réchauffement climatique, avec l'engagement de la CCBS :
 - dans la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'un Plan Climat, qui permettront de structurer une véritable politique climat-énergie reposant sur une stratégie et un programme d'actions pluriannuels cohérents,
 - dans une politique d'aménagement du territoire encourageant la limitation de l'étalement urbain, par la définition d'un espace protégée (ZAD intercommunale) qui permet la préservation de la plaine agricole de Carrières-sur-Seine et de Montesson,
 - dans une politique des transports incitant au report modal.
- La préservation de la biodiversité, avec l'engagement de :
 - la prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement en cours, notamment les ZAC,
 - la préservation de l'espace agricole de la Plaine de Montesson-Carrières sur seine, avec une politique foncière de préemption visant à protéger et maintenir les espaces naturels.
- L'épanouissement de tous les êtres humains, avec l'engagement de la CCBS :
 - volontariste en matière d'accès au logement via l'augmentation de leur production (CDOR), l'incitation à la réalisation de logements sociaux et la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, notamment des propriétaires modestes,
 - pour améliorer l'accessibilité de tous à la culture, par l'intermédiaire d'une mise en réseau des équipements d'intérêt communautaire et plus largement la mise en commun des moyens ;
 - en faveur d'un environnement de qualité, valorisé et offrant de multiples possibilités de randonner à vélo, notamment dans le cadre de la réalisation du tracé « Paris-Londres », et plus généralement dans le cadre du plan local de déplacement.
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, avec l'engagement de la C.C.B.S. de mettre en œuvre grâce à une politique qui vise à garantir durablement l'attractivité et économique et résidentielle des Yvelines au travers d'un accès performant au haut débit couvrant l'ensemble du territoire de la CCBS.
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable, avec la mise en place d'une politique de collecte et de pré-collecte encourageant le tri, la réduction des déchets avec le compostage et une gestion raisonnée des déchets

2. La CCBS engagée en faveur de la mise en œuvre d'actions faisant écho aux finalités du développement durable

- La réduction des consommations énergétiques et de l'empreinte écologique passant par :
- la réduction des déplacements et la dématérialisation des procédures,
 - l'application systématique d'une démarche qualité environnementale dans les opérations de réhabilitation, restructuration et de construction neuve,
 - des actions visant la réduction des consommations, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les pollutions dans le cadre des zones d'activités,
 - la sensibilisation et la formation aux enjeux du développement durable des agents,
 - la sensibilisation et la formation aux enjeux d'une collecte raisonnée envers les populations,
 - la sensibilisation des acteurs du territoire à la prévention de la production des déchets à travers l'engagement de la CCBS dans un Programme Local de Prévention des Déchets.

3. Une démarche à consolider

L'ensemble des actions exposées ci-dessus concourant au développement durable du territoire de la Boucle est le fruit d'une prise de conscience collective de l'intérêt et de la nécessité d'intégrer cette dimension dans les politiques publiques. Cet intérêt a été le fondement même de la création de la communauté de communes, puisqu'elle visait la préservation de l'espace agricole de la Plaine de Montesson-Carières-sur-Seine.

Ces actions restent toutefois à consolider, notamment par des méthodes de travail collectives, transversales permettant une amélioration continue de la prise en compte environnementale.

La C.C.B.S. est toutefois largement impliquée pour mettre en place toute politique, programme, orientation et outil interne pour une meilleure prise en compte de la démarche de développement durable.

B. BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU NIVEAU DES POLITIQUES PUBLIQUES, ORIENTATIONS ET PROGRAMMES MIS EN OEUVRE SUR SON TERRITOIRE

Le bilan des actions conduites au niveau des politiques publiques, orientations et programmes de la C.C.B.S. a été examiné à l'aune des 5 finalités identifiées par le « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux » établi par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, et qui visent :

- la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

1. La lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère

- **l'engagement de la C.C.B.S. dans la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et d'un Plan Climat-Energie Territorial**

Afin de structurer une politique climat-énergie dans la CCBS ayant pour finalité la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'une part et la réduction de la vulnérabilité du territoire aux conséquences du changement climatique d'autre part, la CCBS souhaite s'engager dans la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre ainsi que dans un Plan Climat-Energie Territorial. Véritable projet territorial de développement durable, reposant sur la définition d'une stratégie et d'un programme d'actions, il permettra de mettre en cohérence les actions et partenariats en cours et de nouvelles actions répondant à des objectifs quantifiés et mesurables.

- **une politique d'aménagement du territoire s'inscrivant pleinement dans la lutte contre le réchauffement climatique**

La politique d'aménagement du territoire mise en place par la C.C.B.S. a pour objectif d'encourager la préservation de l'espace agricole de la plaine de Montesson-Carières-sur-Seine encourageant la limitation de l'étalement urbain, par la définition d'un espace protégée (ZAD intercommunale) pour lequel la C.C.B.S. dispose du droit de préemption urbain.

- **une politique de transports incitant au report modal.**

Afin de privilégier le recours aux modes de transports alternatifs, la CCBS a souhaité définir une véritable politique des déplacements sur le territoire intercommunal à travers l'élaboration de son Plan Local de Déplacements. Ce document, dont l'approbation a été réalisée par le conseil communautaire le 26 juin 2012, vient définir un certain nombre d'actions et orientations visant à favoriser les transports en commun et donner une place importante à la marche et au vélo.

Nombre de ces actions se traduisent par l'aménagement ou la requalification de l'espace public. En ce sens, l'ensemble des pôles d'échanges (gares) sont ou seront réaménagés d'ici 2013/2014 afin de favoriser leur accès, notamment aux personnes à mobilité réduite, et assurer la meilleure intermodalité possible entre les différents modes de transports présents.

Corrélativement, la CCBS mène une réflexion permanente sur la manière de rendre ses réseaux de bus plus lisibles, plus performants en améliorant notamment leur maillage. L'objectif demeure l'attractivité du réseau pour ainsi substituer durablement l'usage des transports en commun à l'usage du véhicule particulier.

Enfin, elle vise également à développer les circulations douces. Ainsi, a été déclarée d'intérêt communautaire la réalisation d'une voie cyclable verte Paris Londres qui a été réalisée en 2012.

- **L'engagement de la CCBS dans un Programme Local de Prévention des Déchets.**

La Communauté de Communes s'est engagée dans un Programme de Prévention Local de la Production des Déchets (P.L.P.D.) en partenariat avec l'ADEME et la région Ile de France. Véritable projet de territoire, ce programme doit permettre à la C.C.B.S. d'atteindre dans 3 ans l'objectif réglementaire fixé par la loi Grenelle de réduction de 7% des déchets produits. Or, en moyenne, 10% des gaz à effet de serre émis par un foyer a pour origine sa production de déchets. Promouvoir la prévention de la production des déchets s'inscrit donc aussi dans la lutte contre le changement climatique.

2. La préservation de la biodiversité

La prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement en cours, notamment les ZAC, par la réalisation d'études obligatoires, et notamment dans le cadre de la ZAC de la Borde avec la réalisation en d'une étude sur les énergies renouvelables, avec un volet sur la mise en place du réseau de chaleur du SITRU, et un diagnostic Faune-Flore. Une étude a également été réalisée sur les énergies renouvelables est dans le cadre de la ZAC des Trembleaux II.

3. L'épanouissement de tous les êtres humains

L'épanouissement de tous les êtres humains constitue l'une des finalités essentielles du développement durable qui répond à la nécessité de placer l'homme au cœur du projet de société. Cela suppose de garantir un accès aux biens et services essentiels sans hypothéquer le bien-être des générations futures.

- la satisfaction d'un besoin essentiel : l'accès au logement et la lutte contre la précarité énergétique

La Communauté de Communes de la Boucle de la Seine a affirmé dans son Programme Local de l'Habitat **sa volonté de répondre aux besoins en logements** de toutes les catégories sociales et de toutes les tranches d'âge. Il s'agit en effet, dans un objectif de maintien de la population et de ralentissement du processus de vieillissement de :

- répondre aux besoins liés au desserrement des ménages, principalement les décohabitants et les jeunes ménages qui souhaitent s'installer, trouver un premier logement adapté à leurs ressources et à leurs besoins en restant sur les communes de la boucle de la Seine,
- favoriser les parcours résidentiels des ménages modestes.
- diversifier l'offre résidentielle
- répondre aux besoins des personnes âgées qui souhaitent quitter l'habitat individuel pour du collectif plus adapté et mieux situé à proximité des commerces et des services.

La C.C.B.S. souhaite donc poursuivre l'effort de construction et élargir l'offre de logements proposée, notamment par l'offre de logements locatifs sociaux et en encourageant plutôt l'habitat collectif du fait de la rareté des terrains disponibles.

Elle a signé un Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle avec le Conseil Général.

Le Programme Local de l'Habitat a également encouragé les démarches de développement durable et de qualité résidentielle afin d'améliorer le cadre de vie et de préserver les ressources naturelles. **Il s'agira de favoriser le développement d'un habitat s'inscrivant dans cette démarche.** La qualité technique de la construction et, plus largement, la démarche de développement durable doivent être intégrés systématiquement aux projets dès l'amorce de leur conception.

La C.C.B.S. veut promouvoir une programmation urbaine et architecturale de qualité dans la construction neuve et lors des projets de requalification, maintenir et améliorer l'attractivité et la qualité résidentielle du territoire

Pour cela, différentes actions seront mises en œuvre :

- Aider les propriétaires privés à adapter leur logement pour intégrer la démarche de développement durable afin de favoriser les économies d'énergie et la réduction des charges : mise en place de dispositifs d'informations notamment pour en faire connaître les différentes subventions mobilisables.
- Sensibiliser aux bonnes pratiques par un accompagnement et une information des aménageurs et des opérateurs privés et sociaux pour le développement d'une offre de logements de qualité. Ainsi on peut citer en exemple le programme de logements sociaux à Houilles, 102-122, Boulevard Henri Barbusse. Cette opération de construction s'inscrit dans la démarche de développement durable mise en œuvre par le groupe OPIEVOY. Intégrant diverses exigences liées à la protection de l'environnement, elle illustre la volonté de construire des logements à taille humaine qui offrent aux habitants des logements modernes et confortables, permettant d'assurer la maîtrise des charges. Des panneaux solaires ont été installés sur les toits pour produire un tiers de l'eau chaude sanitaire et favoriser ainsi les économies d'énergie. La réalisation bénéficie de la certification « Habitat et Environnement », profil A, profil le plus exigeant délivré par l'organisme indépendant Cerqual. Elle récompense le soin attentif apporté à l'isolation phonique, la qualité de confort thermique, le choix des matériaux utilisés et la gestion écologique du chantier. L'opération a également obtenu le label « Haute Performance énergétique » (HPE 2005) correspondant à une consommation conventionnelle d'énergie inférieure de 10% à l'exigence réglementaire.
- Apporter un soutien méthodologique de la CCBS en faveur des constructions neuves labellisées.
- Sensibiliser les locataires des logements sociaux aux bonnes pratiques pour habiter un logement certifié.

La C.C.B.S a également réalisé une étude pré-opérationnelle pour un **Programme d'Intérêt Général pour résorber l'habitat indigne et lutter contre la précarité énergétique** chez les propriétaires modestes.

En effet, le Programme Local de l'Habitat a placé l'amélioration du parc privé dans ses actions prioritaires. L'objectif est d'assister les propriétaires pour mobiliser les aides leur permettant de requalifier et de réhabiliter leur logement. Après avoir réalisé un diagnostic pour repérer l'habitat indigne, évaluer le nombre de propriétaires concernés par des travaux d'amélioration de leur logement tant du point de vue de l'insalubrité que de la précarité énergétique, la CCBS a lancé un suivi-animation pour la réalisation des travaux. Une convention d'opération a d'ailleurs été signée entre l'Etat, l'Anah et la CCBS pour une durée de 3 ans. Des actions d'information et de communication seront conduites tout au long de ce processus.

- la lutte contre l'exclusion

Le Programme Local de l'Habitat dans la fiche action n°5 : Le logement des publics spécifiques a inscrit dans l'axe 5 la poursuite de la démarche de création des aires d'accueil des gens du voyage.

Une première aire de 18 places a été construite à Montesson. Elle accueille depuis octobre 2010 des gens du voyage itinérants. Elle permet ainsi aux familles de scolariser les enfants sur les communes de Chatou et de Montesson. Cela permet aussi à une famille dont un membre a besoin d'être dialysée de poursuivre son traitement dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, la C.C.B.S. a réalisé l'aménagement d'un terrain familial de 20 places à Chatou. Cet aménagement a pour vocation de fournir aux voyageurs devenus sédentaires des conditions de vie décentes. Cinq bungalows comprenant une pièce à vivre, des toilettes et une douche ainsi qu'un auvent avec des branchements eau et électricité ont été construits. Ils sont installés sur des emplacements arborés permettant aux voyageurs d'installer leurs caravanes et de garder une certaine intimité puisque les emplacements sont séparés par des haies arbustives. L'un des emplacements est réservé pour des personnes handicapées.

- la culture pour tous

La politique culturelle menée par la C.C.B.S. a pour objectif la solidarité et le développement du territoire. Créatrice de valeurs tout autant matérielles, qu'immatérielles, la culture est un investissement pour l'avenir. Par la mise en réseau des équipements d'intérêt communautaires, la C.C.B.S. est guidée par les objectifs suivants :

- améliorer l'accessibilité, l'attractivité, la visibilité et la lisibilité de l'action culturelle,
- promouvoir une culture de proximité visant à favoriser les réseaux et collaboration entre les communes membres,
- l'accès pour tous à un environnement de qualité.

Dans ce cadre et sans attendre l'effectivité de la mise en réseau des bibliothèques, la C.C.B.S. a déjà mis en place un tarif « C.C.B.S. » pour toute personne résidant, travaillant ou étant scolarisée sur le territoire. Ce tarif permet aux usagers de moins de 26 ans, aux adultes handicapés, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RMI ou du RSA et aux bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées de bénéficier de la gratuité sur tous les supports.

-la préservation des espaces agricoles

La C.C.B.S. contribue au maintien de l'environnement de qualité par la préservation de l'espace agricole de la Plaine, véritable espace de respiration, mais également en réalisant des études visant à améliorer les franges de la plaine et une rendre plus attractif l'environnement des habitants de la boucle, à ce jour assez dégradé par les dépôts sauvages et l'absence de cohérence des lieux.

Une étude a été lancée avec le Conseil Général des Yvelines et l'Agence des Espaces verts ayant pour objectifs :

- le maintien voir la consolidation de l'activité économique agricole
- une organisation urbaine des franges dans une cohérence intercommunale
- l'amélioration des qualités environnementale et paysagères de l'espace ouvert agricole et nature
- la raison de nouvelles vocations notamment de loisir-nature
- l'organisation de l'action foncière

Les résultats attendus :

- délimiter un périmètre « sanctuarisé » pour l'agriculture et les espaces naturels et proposer les bons outils fonciers et règlementaires
- réaliser un schéma paysager d'orientations d'aménagement et de gestion durable de l'espace assorti de propositions fonctionnelles et chiffrées.

-la création d'équipements d'intérêt communautaires de qualité

La C.C.B.S. contribue au développement d'un environnement de qualité par la création d'équipements d'intérêt communautaires de qualité :

- Piscines : avec deux projets importants qui sont la réalisation d'une piscine à Houilles et d'un centre aquatique à Sartrouville
- Par la réalisation de voies cyclables, notamment le long des berges de la seine
- Par la réalisation d'un centre culturel à Croissy-sur-Seine
- Par la réalisation de ZAC mêlant activités, logement... dans un environnement de qualité

-La conteneurisation des déchets présentés à la collecte.

En termes de gestion des déchets ménagers, la C.C.B.S. a développé sur l'ensemble de son territoire la conteneurisation des déchets présentés à la collecte conformément aux prescriptions de la CRAM, en équipant une grande partie des foyers de bacs. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte en rendant la collecte plus sûre et moins pénible, le contenu des bacs est versé mécaniquement dans la benne limitant la manipulation de sacs de déchets à la main.

Toujours dans l'optique de sécuriser les conditions de travail des équipages de collecte, la CCBS s'est engagée dans une politique de réduction des manœuvres à risque lors des tournées de collecte (marche arrière, haut le pied, circulation sur le domaine privé, etc.).

4. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

La CCBS est en charge de deux très grands déploiements du Très Haut Débit sur l'ensemble de son territoire pour desservir les entreprises et ses habitants.

La connexion à la fibre optique permettra de moderniser et d'augmenter l'attractivité économique du territoire pour tous car elle associe les territoires aux mutations économiques majeures et aide à faire face à la mondialisation. Cette technologie, qui couvrira l'ensemble de la population avant 2017 est un vecteur de réduction de la fracture numérique. C'est aussi un accélérateur des usages des Technologies de l'Information et de la Communication qui permettra :

- La visioconférence
- Le télétravail
- Des accès aux services administratifs facilités
- Une gestion des collectivités optimisée
- La télémédecine et le maintien à domicile
- L'e-éducation (avec l'expérimentation du cartable numérique dans un collège de Sartrouville)
- La réduction des trajets en transports
- Les loisirs : télévision Haute Définition en 3D, jeux vidéo en ligne
- Web 2.0, flash code
- Le développement des réseaux sociaux

Les TIC créent de nouvelles relations et accélèrent les échanges. Ils ont tendance à faire « disparaître les distances » géographiques et sociales. C'est donc par ces usages que la fibre optique du THD participe à la politique de cohésion sociale et de la solidarité des individus tant au niveau local, que national et international.

5. Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

L'engagement de la C.C.B.S. dans un programme de prévention des déchets a pour but d'inciter les habitants à consommer différemment afin de produire moins de déchets et à promouvoir le réemploi.

Dans ce cadre la C.C.B.S. poursuit l'action de promotion du compostage domestique auprès des habitants afin de limiter la production des déchets sur le territoire. Depuis 2010, 2 290 foyers en pavillons ont été formés au

compostage et équipés de composteurs. En 2012 et 2013, la C.C.B.S. a aussi formé et équipé un centre de loisirs, une crèche et 6 résidences en compostage partagé.

La C.C.B.S. a aussi mis en place en mai 2011 une collecte sélective des déchets toxiques qui a permis le traitement conforme de ces derniers afin de préserver l'environnement.

C. BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES

L'engagement de la CCBS en matière de développement durable passe nécessairement, dans un souci d'éco-exemplarité, par une application de ses principes au niveau de l'administration. Cela passe à la fois notamment par une politique d'achats durables, la généralisation de la dématérialisation des procédures, l'introduction des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

1. La réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, et la réduction de l'empreinte écologique au cœur des préoccupations

La CCBS a engagé la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre de son patrimoine qui permettra d'avoir une connaissance fine des consommations et de leur répartition par poste, par type de bâtiment et ainsi de définir des priorités d'actions, mesurables et évaluables chaque année, dans le cadre du Plan Climat.

- **la réduction des consommations énergétiques passant notamment par la réduction des déplacements des agents, et la dématérialisation des procédures**

La dématérialisation des procédures et de certains services : après la dématérialisation des échanges avec le contrôle de légalité, la publication des appels d'offres et la réception des plis, la C.C.B.S. a mis en place un logiciel de gestion des factures et de suivi des ressources humaines, l'utilisation systématique de mail et de scan dans le cadre des relations avec les équipements culturels, et à plus long terme la dématérialisation des documents budgétaires est envisagée. L'achat de tablettes tactiles et la complète dématérialisation des conseils communautaires, ainsi que de l'ensemble des dossiers de réunions et de commissions a également été réalisée et permet une économie très forte en papier. L'ensemble de ces actions sont également gage d'efficacité, de réactivité et de réductions énergétiques et budgétaires.

- **des actions sur les bâtiments intercommunaux en termes d'investissement (écoconstruction/ éco-réhabilitation) et de meilleure gestion des consommations (éco-gestion)**

L'intérêt communautaire du projet de construction et de restructuration du Pôle Chanorier situé à Croissy-sur-Seine a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 juin 2009. Suite à l'appel à projets pour la promotion des « Bâtiments Basse Consommation », la Commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France du 17 novembre 2010 a décidé de soutenir la C.C.B.S. et une convention a été conclue à cette fin.

Cette première expérience permettra de tirer les conclusions financières et environnementales (cout global) de cette expérience.

Par délibération du 12 novembre 2009 la piscine intercommunale de Houilles a été proposée d'intérêt communautaire. Le projet de construction d'une piscine intercommunale située rue du président Kennedy à Houilles est actuellement en cours.

Le SITRU a proposé à la C.C.B.S d'étendre son réseau afin de raccorder la future piscine de Houilles. Le réseau de chaleur issu de l'Usine d'incinération des ordures ménagères est constitué de 7 kilomètres de canalisations sur le territoire de Carrières-sur-Seine et de Chatou. Le SITRU dans le cadre de son schéma directeur souhaite étendre le réseau.

2. La sensibilisation et la formation aux enjeux du développement durable

- la sensibilisation des agents de la C.C.B.S. aux enjeux du développement durable

La C.C.B.S. a réalisé des actions en direction du personnel : participation à des formations sur le développement durable, notamment une formation sur les enjeux d'un Plan Climat délivré par l'ADEME et des formations à la prévention des déchets dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets.

La mise en place du recyclage du papier et des cartouches au sein des services de la C.C.B.S, ainsi que la mise de fontaines en eau qui a limité la consommation de bouteilles plastiques contribuent à la sensibilisation des agents aux gestes eco-responsables.

La sensibilisation des agents au compostage avec la mise en place au sein des locaux de la CCBS d'un lombricomposteur destiné à recueillir les déchets fermentescibles des agents.

-la sensibilisation des administrés au tri et à la prévention des déchets

- La prévention des déchets
 - Le compostage domestique

Une opération de promotion du compostage domestique a été initiée par la CCBS en 2010. Cette opération consiste à former les habitants au compostage lors de réunions de formation à l'issue desquelles, la CCBS leur propose d'acquérir un composteur à prix préférentiel.

Plus de 1 850 foyers ont été formés et équipés d'un composteur sur le territoire de l'intercommunalité. Une crèche, un centre de loisirs et 6 résidences d'habitats collectifs ont aussi été formés et équipés pour le compostage.

Cette opération a été désignée comme opération éco-exemplaire par le département des Yvelines et cité comme modèle lors du forum régional sur la prévention des déchets.

Un partenariat exceptionnel entre la CCBS et le bailleur Logement Francilien a permis à une résidence de 280 logements sur Chatou d'être retenue comme site pilote par la région Ile de France pour la prévention des déchets au sein d'habitats collectifs.

Enfin un programme d'actions échelonné sur 3 ans en faveur de la réduction des déchets a été créé en partenariat avec les acteurs du territoire (communes, associations, professionnels, etc.)

La C.C.B.S. a également réalisé lors de la semaine Européenne de Réduction des déchets en collaboration avec le C.A.D.E.B. (Collectif d'Associations de Défense de l'Environnement de la Boucle de Montesson) et les magasins Carrefour des animations sur la prévention et la réduction des déchets à la source auprès des habitants.

- La sensibilisation au tri des déchets

Une équipe de 5 animateurs de collecte a pour mission de promouvoir le geste du tri à travers des actions de proximités auprès des habitants.

En 2013, à travers l'opération le tri décolle les animateurs ont ainsi pu sensibiliser 1 150 élèves aux gestes du tri et au devenir des déchets.

Un journal intitulé « la Boucle » est édité par la CCBS à l'attention de l'ensemble des habitants de son territoire dans le but de présenter la politique en faveur de la protection de l'environnement menée par la CCBS dont la promotion du tri des déchets, le compostage et la prévention de la production des déchets.

- Impressions

La CCBS a la volonté de réduire ses impressions en interne en imposant le Recto/Verso et en sensibilisant les agents à la nécessité d'une impression.

Dans sa communication externe, la volonté de la CCBS est de ne publier que des imprimés qui soient strictement nécessaires pour ne pas multiplier les déchets. La communication print est aujourd'hui, encore, incontournable de toute communication efficace sur un territoire. L'arrêter complètement n'aurait pas de sens et couperait la jeune relation privilégiée que la CCBS crée avec ses habitants. Mais il est possible de prendre en compte les impératifs environnementaux dans la Communication de l'institution. Aussi la CCBS s'attache à :

- Ne publier que des imprimés strictement nécessaires
- Utiliser du papier recyclé ou, à défaut, du papier issu du label PEFC (gestion durable des forêts)
- Veiller au type d'encre utilisé
- Veiller à ce que ses imprimeurs soient certifiés des meilleurs labels en matière de développement durable (norme ISO

- Application Smartphone

Dans la logique de la réduction des déchets en optant pour une communication efficace, une application Smartphone est venue remplacer la Communication print sur la gestion des déchets, réduisant ainsi considérablement le volume d'impression des guides des déchets, calendriers concernant la gestion de la collecte.